

POUR FAIRE SON PASSEPORT / SA CARTE D'IDENTITE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

au 03 23 80 07 24

Attention, si la demande n'est pas dématérialisée.

Il faut prévoir 30 minutes pour le traitement du dossier

**GAGNER DU TEMPS FAITES VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE
[HTTPS://PASSEPORTS.GOUV.FR/](https://passeports.gouv.fr/)
ET CREEZ VOTRE « ESPACE »**

N'oubliez pas de vous munir des pièces à fournir
Attention, toujours saisir le nom de naissance. Le nom d'usage dit « épouse » est à inscrire sur la ligne « deuxième nom »

>> Je fais ma pré-demande en ligne

Comment procéder sur le site internet ?

1. Je crée mon compte ANTS¹,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
 - o Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je contacte ma mairie pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - o J'apporte mon numéro de ma «Pré-demande CNI», indispensable à la mairie,
 - o J'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
 - o J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

>> Je fais ma pré-demande en ligne

¹ Je crée mon compte ANTS sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Vous recevrez un 1er mel vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien : vous aurez un dernier formulaire à remplir afin de choisir, entre autre, votre mot de passe.

Après avoir rempli ce formulaire, vous serez directement connecté à votre compte. Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

En parallèle, vous recevrez un second mel vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi, vous pourrez accéder à votre compte pour éventuellement réaliser une autre démarche, ou compléter une démarche entamée.

PIECES À FOURNIR

2 photos d'identité récentes (différente de la carte d'identité),

La carte d'identité et/ ou l'ancien passeport

Si pièce d'identité périmée depuis + de 2 ans, et ou si vous ne connaissez pas l'état-civil complet de vos parents (nom, prénom date et lieu de naissance) ACTE DE NAISSANCE

Un justificatif de domicile de moins de 1 an. Si vous êtes hébergé, une attestation d'hébergement depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.

- > pour les enfants mineurs de parents en concubinage ou mariés
 - * la pièce d'identité des 2 parents,
- > pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés :
 - * jugement de garde de l'enfant
 - * justificatif de domicile et pièce d'identité de l'autre parent (si garde alternée)
 - * accord de l'autre parent (document à remplir sur place)

Pour les PASSEPORTS UNIQUEMENT

DES TIMBRES FISCAUX : 86 € adulte / 42 € mineur de + de 15 ans / 17 € mineur de - de 15 ans.

Vous pouvez acheter vos timbres sur le site : www.timbre.gouv.fr et imprimer.

Pour les CARTES d'IDENTITÉ si perte ou vol

DES TIMBRES FISCAUX 25 € uniquement en cas de perte ou vol de la carte d'identité